



Guide pratique du jardinier

**Risques
liés aux
pesticides**

Phyt'eau
propre  53



LA MAYENNE
CONSEIL GÉNÉRAL

En Mayenne, soyons tous
écomotivés

Les risques pour la santé liés à l'usage des pesticides

Les voies de contamination

Par inhalation
42 %

Par contact
avec la peau
53%



Par ingestion
4,8 %

Risques d'intoxication à court, moyen et/ou long terme.

Intoxication aiguë : les troubles interviennent juste après l'exposition aux produits phytosanitaires (irritations cutanées, nausées...).

Intoxication chronique : les troubles apparaissent des années après une exposition répétée (maladie neurologique, cancers...). Cette intoxication liée aux produits phytosanitaires est difficile à évaluer, car elle résulte de plusieurs paramètres, mais les doutes sont plus qu'avérés.

L'exposition aux pesticides

Nous sommes tous différemment exposés.

• Les utilisateurs professionnels :

Les agriculteurs et les agents des routes ou des collectivités sont exposés tout au long de leur vie. Ils doivent donc prendre les précautions nécessaires pour se protéger et se munir d'un équipement de protection (gants, masque, combinaison...).




Protégez-vous !

Les professionnels le font bien !

• Utilisateur amateur autrement dit le jardinier

Pour traiter, vous devez vous protéger ! Dès que vous utilisez des produits phytosanitaires, vous vous exposez aux mêmes risques que les professionnels et vous devez vous protéger lors de l'application !

Équipez-vous absolument d'un vêtement couvrant, de gants, de bottes et d'un masque spécifique en cas d'inscription sur l'étiquette du produit.

Gants en nitrile ou néoprène avec l'inscription 



Demi-masque à cartouches avec filtres A2P3

• Et l'entourage ?

C'est au jardinier de veiller à ce que son entourage ne vienne pas s'exposer aux risques en venant sur la zone traitée.

Ne laissez pas les enfants jouer sur la pelouse que vous venez de traiter !

STOCKEZ LES PRODUITS HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.



• Si vous consommez les légumes et/ou fruits de votre jardin traité !



Si vous êtes amenés à traiter, pensez à respecter les délais entre le traitement et votre consommation des fruits et



légumes de votre potager. Ils peuvent contenir d'importants résidus de produits phytosanitaires et être plus dangereux que ceux commercialisés.



EN L'ABSENCE D'INDICATION DE DÉLAI D'UTILISATION AVANT RÉCOLTE ET CONSOMMATION SUR L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT, IL EST IMPÉRATIF DE LAISSER UN DÉLAI DE 5 JOURS.

Les pesticides et l'eau en Mayenne

1 gramme de substance active suffit à **polluer la consommation en eau de 4 personnes pendant 30 ans.**

1 gramme de substance active suffit à polluer **10 000 m³** d'eau **soit un fossé de plus de 10 km de long.**



Pour l'eau potable :

Au dessus de **0,1 mg** de substance active par m³ d'eau, soit 1g/10 000 m³, l'eau n'est plus potable sans traitement.



Et quand l'eau ne peut plus être potabilisée !

Si les concentrations de phytosanitaires sont trop fortes dans la ressource en eau, on ne peut plus la prélever pour en faire de l'eau potable.

En Mayenne, 60 % de l'eau que nous consommons provient de nos rivières.

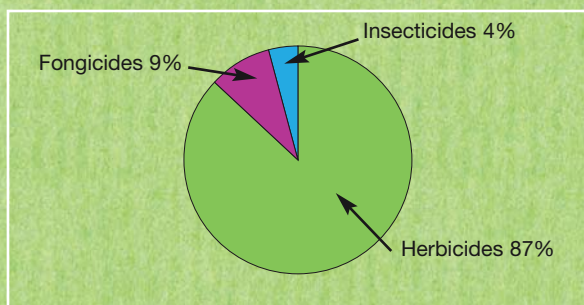


La contamination des eaux entraîne des traitements spécifiques au niveau des stations d'eau potable, ce qui **augmente le coût de production de l'eau potable de 5 à 15 %.**

Le traitement de l'eau n'est pas une solution à long terme, il est important d'agir sur les pratiques phytosanitaires de tous les utilisateurs, que ce soient les **agriculteurs**, les **collectivités**, les **agents des routes**, les **jardiniers amateurs**, les **citoyens...** pour préserver la qualité de l'eau.

Les pesticides dans les rivières mayennaises

87 % des substances actives phytosanitaires détectées dans les rivières sont des herbicides



Les particuliers participent à la pollution de l'eau par les produits phytosanitaires.

Les substances actives retrouvées dans les eaux proviennent de tous les utilisateurs (amateurs et professionnels).

Pourquoi ?

- L'application des produits se fait sur des **surfaces imperméables ou peu perméables** (goudron, terrasse, dalle...). **Une averse suffit pour emporter le produit.**
- Traiter nécessite des connaissances sur les produits phytosanitaires et des précautions, ce qui n'est pas toujours le cas : la dose réglementaire n'est pas toujours respectée, le surplus allant dans le milieu.

L'utilisation des pesticides par les citoyens Mayennais

Environ **6 tonnes de produits phytosanitaires sont utilisées par les citoyens Mayennais** (jardins, cours...), par an.

Seuls les produits portant la mention **Emploi Autorisé dans les Jardins d'amateurs** doivent être utilisés. Cette inscription vous assure que le produit ne sera pas classé « Très Toxique » ou « Toxique » et vous garantit une moindre dangerosité (à l'inverse de ceux utilisés par les professionnels).



Réservé aux professionnels
T+ et T

« Quelques gouttes suffisent ! »

Il n'est pas rare que les jardins reçoivent 3 fois plus de produits par m² que les terres agricoles ; **respectez la dose indiquée sur l'étiquette, elle est calculée pour être efficace.**

AVANT TOUTE UTILISATION, REGARDEZ S'IL N'EXISTE PAS DE TECHNIQUES NON CHIMIQUES.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS
SUR LE PRODUIT QUE VOUS UTILISEZ :
<http://e-phy.agriculture.gouv.fr/>**

Quelques chiffres :

- Au niveau européen, la France est le 1^{er} consommateur de produits phytosanitaires.
- Au niveau mondial, la France occupe le 3^{ème} rang.

En cas de soupçon d'intoxication :

- Pour les **agriculteurs** : contactez Phyt'attitude (n°vert : 0 800 887 887), le réseau de surveillance de la MSA.
- Pour les **particuliers** : contactez le centre anti-poison le plus proche (Angers au 02 41 48 21 21).

Les pesticides naturels

En dernier lieu, si l'on choisit d'utiliser des pesticides, préférez les pesticides « naturels ».

Produits naturels : sont-ils sans danger ?

Les produits dits « biologiques » ou « naturels » sont moins dangereux pour l'homme et l'environnement. Ils se dégradent plus vite dans le milieu.

« Bio » ou « naturel » ne signifie pas pour autant inoffensif pour les animaux du jardin ! Ce sont des biocides, utilisés pour détruire des cellules vivantes ! Lors de leur application, il faut prendre les mêmes précautions qu'avec des produits phytosanitaires (vêtements couvrants, respect des doses, rinçage sur la zone traitée...).

Pour mémoire :

- *le purin d'ortie constitue un bon engrais pour les plantes, mais à forte dose il devient désherbant.*
- *la roténone, insecticide biologique utilisé contre les pucerons..., est toxique pour les organismes aquatiques.*
- *la pyrèthre, insecticide utilisé contre les pucerons, doryphores..., tue également les coccinelles et tous les insectes auxiliaires.*

Des traitements naturels en curatif...

Des préparations de bactéries, des insecticides d'origine végétale, des décoctions, du purin... de nombreux produits naturels sont disponibles en jardinerie.

Les phytosanitaires ou pesticides à l'intérieur de la maison !

Chaque citoyen utilise des produits phytosanitaires ou pesticides à l'intérieur de sa maison. Attention à votre santé et celle de votre entourage !

Pesticides dans la maison : un danger quotidien

Ne vous est-il jamais arrivé d'utiliser :

- des bombes insecticides contre les moustiques, les mouches, les guêpes...
- des prises ou sticks anti-insectes ;
- des colliers anti-puces, anti-tiques...
- des produits contre les mites, fourmis...
- des granulés contre les rongeurs (raticides, souricides)
- de l'anti-pucerons sur les plantes...
- de traiter des meubles et charpentes contre les insectes.



Tous ces produits sont des pesticides.

Certains traitements anti-puces pour animaux domestiques contiennent les mêmes substances actives qu'en agriculture.

Quand les pesticides s'invitent dans la maison !

Attention, le passage des animaux domestiques ou nos piétinements sur la zone qui vient d'être traitée, emportent du produit à l'intérieur de la maison.



Que faire à l'intérieur de la maison ?

Réduire l'exposition aux pesticides

En cas d'utilisation des produits phytosanitaires à l'intérieur de la maison, **aérer le plus souvent possible et éviter de rester à l'intérieur juste après l'application.**

L'utilisation des **produits phytosanitaires peut être limitée.** Il existe des techniques non chimiques.

Contre les insectes gênants

En préventif...

- Utiliser des répulsifs naturels, tels que la lavande, la citronnelle, le laurier, le géranium...



(disponibles dans les magasins spécialisés).

- Éviter les « nids douillets » favorables à leur installation et développement. Par exemple les réserves d'eau stagnante à l'air libre favorisent la reproduction des moustiques ; les résidus alimentaires entassés dans un coin humide attirent les blattes et cafards...
- Pour limiter l'invasion de puces chez les chats/chiens, il s'agit d'effectuer un lavage au savon et un peignage réguliers et de maintenir sa litière propre lavée à l'eau bouillante...

En curatif...

- Installer des dispositifs collants sans pesticide.

Exemple : ruban adhésif attrape mouches qui peut être installé dans un endroit discret, à l'abri des regards.



Ma commune s'engage dans la réduction des pesticides

Les objectifs

- Réduire l'usage des produits phytosanitaires pour protéger et/ou reconquérir la qualité de l'eau.
- Offrir aux habitants un environnement préservé et « propre » de tout pesticide.

La démarche adoptée : établir un plan de désherbage

- Répertorier les surfaces à entretenir ;
- Établir les méthodes d'entretien adaptées à chaque zone ;
- Identifier les zones interdites de toute application phytosanitaire (bord de rivière, fossé, caniveau...) et les zones à risque de ruissellement élevé.

Zones interdites de traitement phytosanitaire*



CREPEPP



* En application de la réglementation en vigueur

Zones à risque de transfert élevé

Les herbicides appliqués sur des zones peu perméables voire imperméables sont rapidement et massivement transférés vers le milieu dès qu'il pleut. **L'usage des produits est fortement déconseillé.**

Zones à risque de transfert réduit

L'usage de produit phytosanitaire est possible.

Qu'est-ce qu'une zone à risque de ruissellement ?

- les surfaces imperméables ou peu perméables ;
- les zones en forte pente avec surface peu perméable.

Sur ces zones, le **plan de désherbage communal** proposera des techniques alternatives : **la gestion différenciée.**

Le rôle des habitants... À vous de jouer !

La gestion différenciée n'est pas synonyme d'abandon ou de pratiques négligées, mais de changement de pratiques. Cela doit s'accompagner d'une **meilleure acceptation des herbes spontanées, naturelles...**

- Soyez **plus tolérant avec ces herbes**, en quoi sont-elles « mauvaises » ? Juste parce qu'elles poussent là où ce n'était pas prévu !
- Un espace sale, ne serait-il pas plutôt un espace avec du désherbant ?
- Et si vraiment cela insupporte notre œil, rien ne nous empêche de l'arracher nous même.



Il est nécessaire d'avoir la participation de tous.

En résumé :

- Adapter l'entretien des différentes zones de la commune selon leurs enjeux ;
- Réduire les quantités de produits phytosanitaires utilisées ;
- Accepter une autre vision de l'espace public.